

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 17 DECEMBRE 2012, A FLEURIER, GRANDE SALLE DE LA FLEURISIA

---

**Présidence** : M. Bernard Rosat (PS)

Le président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à chacun et remercie la presse et les spectateurs pour leur fidélité. Il espère que chacun a passé un bon week-end depuis vendredi. Il rappelle que ce soir se tient la dernière séance de l'année et que c'est sur décision du Bureau du Conseil général qu'il a été décidé de la déplacer du 10 au 17 décembre 2012.

---

## 1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

**Présents** : 36 membres.

- *Pour le PLR* : Alfred Bigler ; Christophe Calame ; Denis Cherbuin ; Eric Demarchi ; Daniel Dreyer ; Simon Eschler ; Hans Peter Gfeller ; Philippe Leemann ; Sandra Menoud ; Laurent Patthey ; Jean-Michel Rossetti ; Claude Schick ; Nicolas Stauffer et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Olivier Berthoud ; Jean-Pierre Cattin ; Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Mme Nathalie Ebner Cottet ; Alban Gashi ; Manuel Gonzalez ; Romain Jeanneret ; Frédéric Mairy ; François Oppliger ; Bernard Rosat ; Sven Schwab et Loris Vuillomenet.
- *Pour le POP* : Amanda Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Laurent Kramer ; Paul-André Matthey-Doret ; Claude-André Perrin et Alexandre Willener.

**Excusés** : 4 membres – Johana Eidam Vautherot (PLR) ; Christelle Gertsch Macuglia (PLR) ; Ion Karakash (PS) et Loïc Frey (UDC).

**Absent** : 1 membre – Mathieu Wyttenbach (PLR).

**Majorité absolue** : 19 voix

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Alexandra Schmied Fatton, secrétaire à la chancellerie, ainsi que 22 spectateurs sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Correspondance
3. Procès-verbal de la séance du 22 octobre 2012
4. Modification du règlement de police relative à la vidéosurveillance
5. Modification partielle du plan et du règlement d'aménagement du village de Môtiers, zone industrielle 2

6. Prolongation du délai de traitement de la motion du groupe PLR « Pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès »
7. Crédit de fr. 272'000.- pour l'aménagement des archives
8. Crédit de fr. 700'000.- pour l'assainissement au bilan communal du compte-courant du restaurant du Centre sportif
9. Crédits de fr. 980'000.- pour l'équipement du quartier de Surville et de fr. 210'000.- pour deux mesures du PGEE de Buttes
10. Crédit de fr. 1'000'000.- pour le programme de promotion économique et démographique
11. Crédit de fr. 2'270'000.- pour la rénovation de l'enveloppe extérieure et des fenêtres du Collège du Val-de-Travers à Fleurier
12. Communications du Conseil communal
13. Motions propositions et projets d'initiatives communales
  - a) Motion du groupe PLR « Réorganisation de l'administration : et la suite ? »
14. Résolutions
15. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président le considère comme accepté et passe au point suivant.

---

## **2. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est parvenue au Bureau du Conseil général.

---

## **3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2012**

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

---

## **4. MODIFICATION DU REGLEMENT DE POLICE RELATIVE A LA VIDEOSURVEILLANCE**

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique (DASSP).

M. Michel (cc) propose de laisser tout d'abord la parole aux groupes. Le CC répondra ensuite aux éventuelles questions.

Le président ouvre donc la discussion générale.

Mme Menoud (PLR) fait l'intervention suivante : « *En regard de l'ordre du jour particulièrement chargé de ce soir, mon rapport sera bref. Le groupe PLR acceptera à l'unanimité la modification du règlement de police relative à la vidéosurveillance. Quand bien même nous regrettons vivement que la mise en œuvre des installations de la vidéosurveillance au Centre sportif régional soit intervenue avant l'adaptation du règlement de police, nous ne saurions nous y opposer. Cette omission est aujourd'hui réparée et nous en remercions le CC. Concernant les amendements du groupe PS, a priori nous les accepterons.* »

M. Oppliger (PS) prend la parole : « *La commission des règlements (CREGL) a pris connaissance de la modification proposée et lui a donné un préavis favorable après y avoir apporté quelques ajustements.*

*Le groupe socialiste est, sur le principe, en accord avec le CC. Nous regrettons toutefois le fait que la demande nous soit présentée après que l'installation du système soit en fonction. Le CC a mis la charrue avant les bœufs !*

*Pour ce qui est des enregistrements, pour l'identification des auteurs de vol dans le vestiaire de l'accès à la piscine notamment, il estime regrettable que la loi sur la protection des données ne permette pas d'enregistrer les images de ce local. Nous demandons donc au CC d'être attentif à l'évolution de cette loi et de la jurisprudence sur la protection des données et s'il n'existe pas une possibilité d'enregistrer les images des événements se produisant dans le couloir des vestiaires de la piscine.*

*Notre groupe propose deux amendements au règlement, qu'il développera dans le cadre de l'examen de détail. Ainsi, le groupe socialiste acceptera dans sa grande majorité l'entrée en matière, puis l'arrêté. »*

M. Vaucher (POP) relève que son groupe regrette également d'avoir été mis devant le fait accompli. C'est pour cette raison que le POP s'abstiendra, de manière à montrer son mécontentement devant cette façon de fonctionner. Il est convaincu qu'au niveau de la sécurité et qu'en cas d'accident, un système de caméra a toute sa valeur. Toutefois, force est de constater qu'après de nombreuses études sur les vols, c'est un système qui ne vaut malheureusement jamais la présence d'une personne en chair et en os !

Mme Vaucher (Les Verts) s'exprime à son tour au nom de son groupe : « *Nous remercions le Conseil communal de son rapport détaillé qui nous délivre un état transparent de la situation actuelle en matière de vidéosurveillance au Centre sportif. Avec l'aide-mémoire établi par le préposé cantonal à la gestion de l'information – par ailleurs très instructif -, nous sommes devenus presque des professionnels de la question.*

*Il nous manque toutefois 2 ou 3 éléments qui nous amènent à douter fortement sur la nécessité d'un tel mécanisme, même si finalement le CC ne nous sollicite pas directement sur cette question puisque tout est déjà installé, mais plutôt sur sa réglementation :*

- ✓ *Pour assurer la sécurité de la clientèle dans des endroits où le personnel ne peut pas être présent en permanence, il est argumenté qu'en cas d'accident, les caméras permettent de déclencher très rapidement les procédures d'urgence. Cela implique-t-il de mobiliser une personne derrière un écran ?*
- ✓ *Si la sécurité des réceptionnistes est primordiale, le CC estime-t-il la présence de caméra de type dissuasif suffisamment décourageante, puisque le système n'est pas relié au réseau ?*

*Nous nous sommes également questionnés sur les raisons qui ont motivé le déplacement de l'accueil à l'endroit actuel. A la lecture de ce rapport, nous avons la nette sensation qu'il y a, au final plus d'inconvénients que d'avantages, que ce soit l'augmentation du resquillage ou encore l'isolement de la réceptionniste.*

*Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts s'abstiendra de voter. »*

M. Perrin (UDC) précise que son groupe est favorable à cette modification du règlement de police.

M. Michel (cc) souhaite apporter quelques réponses aux questions posées. Il explique que dans le cadre d'une analyse de supervision qui a été réalisée sur le fonctionnement du Centre sportif en 2010, il avait été relevé différents éléments en lien avec la surveillance des installations, comme mentionné dans le rapport. Il rappelle dès lors que des vols étaient régulièrement commis à la boutique. Les installations du complexe rencontraient un problème généralisé de resquille. Le wellness et le fitness n'étant pas en permanence surveillés par le personnel, la sécurité des clients n'était pas optimale. Suite à une réorganisation de l'accueil, l'accès à la piscine s'est retrouvé sensiblement éloigné de la réception, ce qui rend difficile la détection de problème technique sur le système de contrôle des entrées.

Dès lors pour pallier à ces problèmes, des interphones ont été installés afin d'aider les clients qui rencontrent des difficultés avec leur carte d'accès à la piscine ou au fitness. D'autres moyens ont ensuite été étudiés afin d'assurer la sécurité nécessaire dans le reste du complexe. En fonction des heures d'ouverture, assurer une présence supplémentaire du personnel sur les lieux entraînerait l'engagement de collaborateurs pour l'équivalent de 1,7 EPT, correspondant à une augmentation des charges du CSR pour un montant estimé à fr. 180'000.-, ce qui aurait été totalement disproportionné. En conséquence, la direction du CSR a étudié l'opportunité d'installer un système de vidéosurveillance, entraînant un investissement limité à fr. 15'000.-.

M. Michel souligne que l'historique de ce dossier s'est donc construit ainsi. Pour pallier aux problèmes soulevés par cette analyse de supervision, le dicastère en charge du Centre sportif a analysé différentes variantes et a opté pour la moins onéreuse, soit la mise en place de cette installation de vidéosurveillance. Ensuite, le dicastère en charge de la sécurité publique a été informé qu'un système de vidéosurveillance avait été installé. La base légale faisant défaut pour la mise en place d'un tel système, le dicastère a, sans tarder, entrepris les démarches nécessaires. Il a notamment consulté le préposé cantonal à la gestion de l'information qui lui a confirmé qu'il était nécessaire de revoir notre réglementation. Il précise que seule une des 7 caméras est appelée à enregistrer les images. Il s'agit de celle installée dans l'aire de réception et de la boutique. Dans l'attente de la modification du règlement de police, les enregistrements ont été suspendus. Cette fonctionnalité sera activée à la fin du délai référendaire.

Enfin, M. Michel précise que les 2 amendements déposés par le PS ne posent pas de problème au CC.

M. Vaucher (POP) indique que compte tenu des explications du CC, son groupe ne s'abstiendra plus.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté. Il rappelle ensuite que 2 amendements sont proposés par le groupe socialiste à l'article 11.10. Le premier a la teneur suivante :

PS – article 11.10 alinéa 1, ajout nouveau en fin du paragraphe

Durée d'utilisation de la vidéosurveillance **11.10** <sup>1</sup>La vidéosurveillance fera l'objet d'une réévaluation tous les cinq ans par le Conseil communal pour savoir si elle est toujours utile. **Le Conseil communal informera le Conseil général du résultat de cette réévaluation et de sa décision quant à la poursuite, ou non, de la vidéosurveillance.**

M. Mairy (PS) souhaite apporter quelques compléments sur l'amendement proposé, même si le CC a déjà fait part de son accord. Il explique que l'idée est de permettre un suivi de l'évaluation envisagée jusqu'au Conseil général. Le groupe socialiste pense bien que le CC informerait de toute manière les membres du Législatif, mais tenant compte que le règlement est très précis, il lui paraissait judicieux de le mentionner également clairement.

La parole n'étant plus demandée le président procède au vote de cet amendement. Ce dernier est accepté par 33 OUI et 2 abstentions. Le président poursuit ensuite l'examen de détail de cet article. Le second amendement se présente comme suit :

PS – article 11.10 alinéa 3, modification d'un titre devenant obsolète dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Durée d'utilisation de la vidéosurveillance **11.10** <sup>3</sup>Le Conseil communal indiquera au ~~Préposé cantonal à la gestion de l'information~~ **Préposé intercantonal à la protection des données et à la transparence** s'il entend poursuivre la vidéosurveillance en motivant son choix.

M. Mairy (PS) indique qu'il s'agit d'une petite modification formelle, étant donné que l'appellation du poste de préposé change au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il paraissait dès lors plus simple d'adapter notre réglementation directement à ce nouvel intitulé.

La parole n'étant plus demandée le président procède au vote de cette proposition. Cette dernière est acceptée par 34 OUI et une abstention.

La suite de l'examen de détail ne suscitant aucune remarque, le président passe au vote d'ensemble. C'est finalement par 33 OUI et 2 abstentions que **le Conseil général accepte la modification du règlement de police relative à la vidéosurveillance**, tel que rapporté ci-devant.

---

## **5. MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN ET DU REGLEMENT D'AMENAGEMENT DU VILLAGE DE MOTIERS, ZONE INDUSTRIELLE 2**

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture (DTVAC).

M. Mermet (cc) rappelle que ce rapport fait directement suite à l'acceptation de plusieurs transactions immobilières concernant le développement économique de notre commune, lors de la séance du Conseil général du 20 février 2012. Pour permettre le développement de l'entreprise Etel SA à Môtiers, le rapport expliquait que le déplacement de la pisciculture était nécessaire. Il rappelle dès lors que le Conseil général a autorisé le CC à vendre 3'000 m<sup>2</sup> de terrain à Biofish SA. Aussi, il est désormais nécessaire de concrétiser cette décision par la modification du plan d'aménagement. Le rapport y relatif porte finalement sur une réaffectation de 4'158 m<sup>2</sup>, de manière à disposer d'une surface plus large pour un découpage davantage optimal de la zone. Le CC réaffirme ses intentions de non seulement permettre la pérennisation de l'activité piscicole, mais également des activités sportives du FC Môtiers notamment, présentes dans ce secteur. Le découpage futur de ces espaces en tiendra donc compte.

En ce qui concerne l'environnement, il relève que des inquiétudes se sont manifestées au sujet de l'impact de cette activité piscicole sur la Vieille Areuse. Aussi, il confirme que le CC veillera à un contrôle strict pour cette nouvelle activité économique et qu'une surveillance des eaux rejetées par l'exploitation est déjà effectuée aujourd'hui. Il ne manquera donc pas d'informer le Conseil général des résultats des analyses réalisées, de manière à lui apporter des garanties, des certitudes par rapport à la sérénité et au respect de l'environnement dans le cadre de ce projet. M. Mermet rappelle finalement que ces éléments sont très importants aux yeux du CC et font d'ailleurs partie intégrante du programme de législature. Dès lors, il lui semblait judicieux de les rappeler dans son rapport même si cette modification du plan d'aménagement local de Môtiers a pris naissance avec la décision du 20 février dernier, soit avant la rédaction du programme de cette nouvelle législature. M. Mermet laisse ensuite la parole aux différents groupes et répondra volontiers aux questions après leurs interventions.

Le président ouvre donc la discussion générale.

Mme Ebner Cottet (PS) remercie le CC, au nom de son groupe, pour son rapport qui s'inscrit dans la droite ligne du projet sur lequel le PS s'était précédemment prononcé positivement. Si de petites modifications ont été apportées en cours de route, elles n'empêchent pas de rester fidèle aux perspectives du développement économique qui avaient été présentées. C'est donc à l'unanimité que le groupe socialiste acceptera cette modification partielle.

M. Cherbuin (PLR) prend la parole : « *La modification du plan qui nous est présentée ce soir est la suite logique des premières discussions engagées en février, et suite à celles par le CC auprès des*

*acteurs économiques du site industriel au Nord du village de Môtiers, soit des sociétés Etel SA et de la coopérative de l'abattoir. La solution adoptée pour permettre l'accroissement d'une grande entreprise dans notre région est très satisfaisante et cela implique le déplacement du bâtiment de la pisciculture de la zone industrielle. L'avantage du nouveau site est qu'il est plus proche des étangs d'élevage déjà utilisés par la pisciculture. Pour l'abattoir malheureusement, nous n'avons pas d'éléments précis sur son maintien, voire son déplacement ou même sa fin d'activités pour l'avenir. En ayant bien étudié les documents d'établissement de zone industrielle du secteur Nord-Est de Môtiers, nous pouvons accepter cette modification car elle va dans le sens du développement du programme de législation adopté et ne pose pas de changement pour la zone de sport pour le FC Môtiers. »*

M. Vaucher (POP) indique que son groupe acceptera sans hésiter l'entrée en matière ainsi que l'arrêté soumis. Il regrette néanmoins que l'avenir de l'abattoir se dirige vers une fermeture, mais il est bien conscient, après en avoir longuement discuté avec le président de la société des bouchers, que c'est aussi un abandon faute de forces de travail et aussi faute de nouvelles normes qui deviennent plus en plus incompatibles pour de petites structures. Normes qui sont excessives à son avis.

M. Chédel (UDC) précise que son groupe acceptera l'entrée en matière.

Mme Vaucher (Les Verts) remercie le CC, au nom de son groupe, pour son rapport détaillé qui accompagne cette modification partielle et fait l'intervention suivante : *« Le rapport Urbaplan met en exergue certaines contraintes qu'il conviendra de bien baliser dans le permis de construire, comme par exemple une étude complémentaire pour les dangers de crue, des dispositions pour la protection des eaux souterraines, le respect des distances inconstructibles ou encore l'altitude à respecter en matière d'obstacles aériens. Concernant l'impact environnemental, nous préconisons et soutenons un contrôle suivi de cette activité sur le site protégé de la Vieille Areuse, condition sine qua non pour l'obtention du permis de construire.*

*La nouvelle affectation préconisée nous paraît en adéquation avec le bâti actuel avec une hauteur à la corniche de 7 mètres, ce qui permet de préserver également le site. Dans le prolongement, nous imaginons que la future construction respectera également une implantation harmonieuse et réfléchie par rapport aux constructions existantes. De plus, le découpage proposé permet de sauvegarder les activités sportives, très importantes aux yeux des Môtisans.*

*Fort de ces remarques et dans la suite logique des engagements pris par le Conseil général, notre groupe préavisera positivement cette modification. »*

M. Mermet (cc) souhaite apporter quelques éléments de réponse aux interrogations et remarques soulevées. Tout d'abord, en ce qui concerne les abattoirs et les propos de M. Vaucher, il confirme que les bouchers ont du se rendre à l'évidence et admettre que les normes aujourd'hui exigées sont extrêmement contraignantes pour un abattoir de taille modeste. Dès lors, une solution est en cours d'étude et semble se diriger vers un abattage aux Ponts-de-Martel, permettant ainsi à nos bouchers de continuer leur activité sur un site conforme et en pleine croissance. Il indique qu'une autre solution est également examinée pour permettre l'élimination des déchets carnés dans notre commune et qui sera vraisemblablement développée et financée partiellement par l'aide octroyée pour le déplacement de l'abattoir.

Par rapport aux remarques des Verts, M. Mermet réaffirme que la protection de la Vieille Areuse est importante. Il indique qu'elle rencontre quelques problèmes dus aux activités agricoles mais tient à confirmer que le CC travaille à l'amélioration de cette situation. En ce qui concerne les critères urbanistiques pour cette nouvelle zone, il explique que le but est de conserver une certaine cohésion avec le site de l'entreprise Etel SA et de concentrer l'activité industrielle de manière à protéger les autres surfaces.

M. Mermet remercie finalement chaque groupe pour leur accueil favorable et réitère les engagements du CC contenus dans son rapport. Il termine en précisant qu'il ne manquera pas de tenir informés les conseillers généraux lors des prochaines séances.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail et au vote d'ensemble. C'est à l'unanimité que **le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la modification partielle du plan et du règlement d'aménagement du village de Môtiers, zone industrielle 2**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## **6. PROLONGATION DU DELAI DE TRAITEMENT DE LA MOTION DU GROUPE PLR « POUR UNE DECHETTERIE UNIQUE, CENTRALISEE ET FACILE D'ACCES »**

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture (DTVAC).

M. Mermet (cc) rappelle que le CC travaille très activement à l'amélioration de la gestion des déchets et tient compte des différentes attentes qui ont été exprimées dans la motion. Malheureusement, il ne lui est pas possible d'y répondre tout de suite en raison des contrats en vigueur, notamment celui signé avec l'entreprise privée gérant le centre de tri de St-Sulpice à laquelle notre commune est liée contractuellement jusqu'en 2014. Il précise qu'il est toujours délicat de faire intervenir des décisions publiques en cours de négociations. Aussi à ce jour, le CC ne peut donner que des garanties sur la prise en compte des intentions exprimées dans la motion, raison pour laquelle il a besoin d'un délai supplémentaire.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Calame (PLR) indique que son groupe est favorable à cette demande de prolongation, en espérant bien sûr qu'elle sera la seule et que le CC donnera des informations sur ce sujet tout prochainement.

M. Cattin (PS) relève que le groupe socialiste suivra l'idée du CC et acceptera bien sûr cette prolongation du délai de traitement de la motion.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe au vote de prise en compte de cette demande. C'est à l'unanimité que **le Conseil général accepte la prolongation du délai de traitement de la motion du groupe PLR « pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès »**.

---

## **7. CREDIT DE FR. 272'000.- POUR L'AMENAGEMENT DES ARCHIVES**

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique (DASSP).

M. Michel (cc) indique que le CC renonce à prendre la parole en préambule et laisse les différents groupes s'exprimer. Il répondra ensuite aux éventuelles questions.

Le président ouvre la discussion générale.

Mme loset (POP) remercie le CC, au nom de son groupe, pour le rapport présenté. A la lecture de celui-ci, il apparaît clairement que les moyens à disposition sont effectivement trop limités pour mener à bien ce processus de centralisation et de gestion plus efficace des archives communales. L'important étant une bonne conservation des archives – principe déjà reconnu par le Conseil général en décembre 2011 – il lui semble logique que les moyens nécessaires soient mis à disposition. Le groupe POP acceptera donc l'entrée en matière ainsi que le crédit de fr. 272'000.- proposé.

M. Wyss (PLR) indique que son groupe a débattu sur le regroupement des archives sur le site Dubied et qu'il en est arrivé à la même conclusion que l'Exécutif dans son rapport, tout en espérant que l'archivage électronique soit mis en place le plus rapidement possible et que la commune puisse ainsi se libérer de cette location à moyen terme. C'est pourquoi, le groupe PLR propose d'accepter l'entrée en matière et cet arrêté tel qu'il est soumis.

Mme Vaucher (verts) s'exprime à son tour : « *Nous ne pouvons que saluer le fait que le Conseil communal émette une proposition concrète sur l'aménagement des archives.*

*L'importance d'une bonne gestion des archives et d'un stockage adéquat selon les normes légales est indiscutable. Il s'agit de la sauvegarde de notre riche patrimoine historique. Nous constatons que le travail initial a été sous-estimé et est donc plus conséquent que prévu. Jusqu'à présent, un travail important et fastidieux a été réalisé au niveau du tri des documents, de leur collecte et de leur classement. Donc, il s'agit de se donner aujourd'hui les moyens de poursuivre et surtout de concrétiser notre efficience de la gestion des archives. Il n'est plus défendable de poursuivre cette gestion sur plusieurs sites et dans les conditions actuelles, qui, à l'époque des anciennes communes, se sont déjà révélées être non appropriées.*

*Si nous remercions le CC de nous brosser un portrait détaillé des différents sites potentiels, nous avons quelques interrogations sur la localisation retenue.*

- ✓ *Le Conseil communal peut-il nous indiquer quelles archives seront stockées à cet endroit et qu'advendra-t-il de celles qui ne pourront être rapatriées ? Est-il prévu de renforcer la dotation du service des archives à moyen terme?*
- ✓ *Il n'y a pas besoin d'amortir le crédit, puisqu'il découle de l'aide à la fusion, mais il serait envisageable de devoir déménager dans 10 ans ; or si on appliquait un amortissement sur 10 ans, cela reviendrait à fr. 27'200.- par an, en plus de fr. 30'000.- de location, soit l'équivalent de fr. 57'200.- par an, ou quasiment une charge de fr. 5'000.- par mois !*

*Cela ne nous paraît pas aussi avantageux que veut bien le dire le CC, c'est pourquoi nous considérons que cet investissement n'a de sens que s'il est réellement durable et qu'il doit être envisagé sur 20 ans pour rester bon marché.*

- ✓ *Concernant les charges d'investissement, les frais de déménagement nous semblent relativement élevés. Cela est-il dû à des précautions particulières dans la manipulation des archives ou des nombreux sites ?*
- ✓ *Pour ce qui est de l'indemnité de réservation et d'utilisation des locaux, pourrions-nous avoir quelques compléments ?*
- ✓ *Enfin un montant de fr. 500'000.- avait été alloué dans la réserve pour les archives communales ; en affectant « seulement » fr. 272'000.-, que va-t-il advenir du solde de cette réserve ?*

*Convaincus qu'il est nécessaire de procéder rapidement à une centralisation des archives, mais aussi que l'investissement doit être durable sur bien plus que 10 ans pour être réellement avantageux, nous accepterons le crédit sollicité sous réserve des réponses données. »*

M. Cimenti (PS) nous informe que le groupe socialiste accepte la demande de crédit de fr. 272'000.- qui permettra une gestion efficiente des archives communales et se réjouit de cette réorganisation. Il souhaite néanmoins demander au CC si toutes les dispositions légales de confidentialité et de



conservation ont été prises en considération, tant pour le transport que pour le classement de cette source historique.

M. Michel (cc) remercie les groupes pour l'accueil favorable qu'ils réservent à cette demande de crédit. La situation des archives n'est pas satisfaisante dans la mesure où ces dernières sont réparties entre 9 sites, avec un manque récurrent d'espace de stockage et le recours fréquent à des locaux peu adaptés et sans surveillance.

Le travail qui a été effectué jusqu'à aujourd'hui, durant cette première législature et au début de cette deuxième, a consisté à définir la masse de documents, à assurer un premier tri, à conditionner les documents des archives de nos anciennes communes et syndicats intercommunaux, à harmoniser les pratiques de conservation et de classement qui différaient d'une ancienne entité à l'autre. Ce travail a révélé 1'365 mètres linéaires d'archives, sans compter les syndicats intercommunaux.

Simultanément, une réflexion a été entamée en matière d'archivage électronique. Il s'avère qu'une collaboration avec d'autres collectivités publiques est indispensable, ne serait-ce que pour acquérir une licence et répartir les coûts de maintenance, s'élevant à fr. 90'000.- pour l'utilisation et l'entretien d'une gestion électronique des données (GED). A cela s'ajoutent ensuite le salaire du personnel et toute l'infrastructure administrative et technique qui l'accompagne ainsi que les locaux pour stocker les documents papiers qui n'ont pas été numérisés.

Dès lors, la proposition que le CC soumet au Législatif consiste à améliorer la gestion des archives par une centralisation qui permettra de diminuer d'un tiers la masse de documents par un tri sévère sur une échéance de 10 ans. Cela ne signifie pas que le contrat sera résilié automatiquement après ces 10 ans, mais l'idée est de faire le point sur la masse de documents existante après ce tri et sur le besoin en locaux pour le fonctionnement courant du service des archives, une fois qu'il aura atteint son rythme de croisière.

De nombreuses variantes ont effectivement été étudiées par le CC et sont explicitées dans le rapport. La solution retenue et proposée est une location à un tiers. Cette alternative semble être la meilleure. Les locaux industriels sis sur le site Dubied présentent en effet des caractéristiques intéressantes. Des compactus sont déjà sur place, les sols ont une portée suffisante (au minimum 1'300 kg/m<sup>2</sup> sont nécessaires), une détection incendie est également déjà installée et un monte-charge est présent, ce qui est utile pour le déménagement des documents. Il est à relever que les bâtiments possédant toutes ces caractéristiques ne se bousculent pas au portillon.

Toutefois, il sera impossible d'y stocker l'ensemble des archives communales, mais vraisemblablement le ¾ dans un premier temps. Puis la totalité de nos archives au fur à mesure de la destruction progressive des documents sur l'échéance prévue de 10 ans. Il s'agit donc de la variante la moins contraignante, car elle permet de procéder à une seconde analyse dans une échéance de 5 ans afin d'orienter l'infrastructure dans un second délai de 5 ans, en tenant compte du tri qui aura été effectué et de l'évolution de la technologie pour un archivage électronique. S'il s'avère que ces locaux correspondent parfaitement aux besoins ou si l'utilisation d'une ou 2 salles peut être abandonnée, les conditions de bail pourront dès lors être confirmées ou revues. Aussi, cette décennie offre le temps nécessaire à collecter toutes les informations qui font actuellement défaut pour verrouiller définitivement la situation.

En ce qui concerne le prix de la location, il précise que des travaux seront réalisés par la commune avant le début du bail. Dès lors, une indemnité est prévue pour financer l'utilisation de ces locaux avant le commencement du contrat. Il précise qu'un accord a été trouvé avec le bailleur afin que les travaux à réaliser soient entièrement à charge de la commune, en contrepartie d'une diminution de la location.

Le Conseil général a accepté, dans sa séance de décembre 2011, de consacrer un montant de fr. 500'000.- pour la centralisation de nos archives. Finalement, la demande de crédit nécessaire à cette centralisation s'élève à fr. 272'000.-. M. Michel confirme donc que le solde sera affecté à la fortune communale.

Au sujet des déménagements, il explique qu'ils seront effectués par une entreprise privée, seule à même de disposer du personnel habitué à ce genre d'opération où il convient d'agir

méthodiquement et de disposer également des véhicules et transpalettes nécessaires pour la manutention des cartons. Bien entendu, le transfert des archives sur le site Dubied se fera sous le contrôle et la surveillance de la responsable. Dès l'acceptation du crédit, les travaux d'emballage et de planification se feront à l'interne afin de faciliter cette centralisation.

En rapport à la consultation des documents, M. Michel confirme que la commune applique la législation sur la protection des données (LCPD), sur la transparence des activités étatiques (LTAE), ainsi que sur l'archivage (LArch). Chaque personne peut avoir accès aux documents qui la concerne. Certaines fois, il est nécessaire de disposer de procuration ou de dérogation, raison pour laquelle les demandes de consultation sont examinées au cas par cas. Il précise toutefois que la situation actuelle n'est pas optimale pour répondre aux conditions mais le sera avec le projet soumis. En effet, la seule ancienne commune qui disposait d'un plan de classement qui respectait les directives en la matière, en termes de traçabilité, de conservation et d'élimination, était celle de Couvet car elle avait fait appel à un archiviste professionnel. Un nouveau plan d'archivage conforme a donc déjà été élaboré et il pourra pleinement être appliqué lorsque les archives seront réunies sur un seul site.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail et au vote d'ensemble. C'est à l'unanimité que **le Conseil général approuve l'arrêté relatif au crédit de fr. 272'000.- pour l'aménagement des archives**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## **8. CREDIT DE FR. 700'000.- POUR L'ASSAINISSEMENT AU BILAN COMMUNAL DU COMPTE-COURANT DU RESTAURANT DU CENTRE SPORTIF**

Le président laisse préalablement la parole à la cheffe du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE).

Mme Brunner (cc) souligne tout d'abord que ce n'est évidemment pas par gaieté de cœur que le CC présente cette demande de crédit. Il s'agit d'un montant important qu'il faut prélever sur le fonds d'aide à la fusion et qu'il est toujours plus souhaitable de pouvoir consacrer des montants aussi importants à des projets porteur d'avenir tel que par exemple le crédit du point 10 de l'ordre du jour portant sur la promotion économique et démographique. Toutefois, il est nécessaire de pouvoir tirer un trait sur ce bilan négatif du compte courant du restaurant du Centre sportif pour pouvoir mettre les comptes à zéro et repartir avec un bilan assaini dans une nouvelle exploitation beaucoup plus saine.

La nouvelle équipe de M. Regis Dupuy co-gérant du restaurant avec Mme Mariette Struchen, détentrice de la patente, est en place depuis novembre 2011. Cette année d'exercice a permis de constater que les dépenses sont maîtrisées et que l'exercice comptable devra aboutir à un résultat juste équilibré ou à une perte raisonnable de quelque fr. 20'000.- à 30'000.-, tel qu'indiqué dans le rapport. Mme Brunner précise que les comptes présentent au 30 novembre un déficit de l'ordre de fr. 20'000.-. Toutefois, elle explique que des rentrées financières sur les prestations déjà facturées devront encore être encaissées. Il est fort vraisemblable qu'avec le chiffre d'affaire de décembre, mois sur lequel diverses réceptions sont planifiées (banquets, fêtes de fin d'année, etc.), cette perte de fr. 20'000.- soit encore réduite.

L'année 2012 se déroule bien et, dans le courant de l'année 2013, il est prévu d'analyser l'ensemble de la situation liée à ce restaurant. L'objectif est de soumettre un rapport au Conseil général d'ici à l'été et de décider de l'avenir du restaurant du Centre sportif. Notamment s'il doit rester sous l'égide de la commune, s'il doit être externalisé en concluant un bail à loyer ou s'il doit privilégier une formule mixte avec une société dans laquelle la commune garderait des parts sociales.

Avant d'en arriver à cette analyse, il est nécessaire de passer par l'étape indispensable d'un assainissement pour aller de l'avant.

Mme Brunner tient à souligner que la perte actuelle de 2012 est de toute façon moins élevée que si la commune devait supporter les coûts liés à une fermeture complète du restaurant. En effet, la

location du restaurant du Centre sportif rapporte fr. 42'000.- à la commune. L'actuelle perte représente donc environ la moitié de cette location. Elle ajoute que le restaurant est un outil indispensable à l'attractivité du Centre. Sans sa présence, il manquerait un maillon essentiel. Pour l'ensemble de ces raisons et, pour porter un regard neuf et pour pouvoir avancer, Mme Brunner invite les membres du Législatif à accepter ce crédit.

Elle assure finalement l'Assemblée que le CC suit, mois après mois, les comptes de ce restaurant, afin que cette situation ne se reproduise pas.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Leeman (PLR) prend la parole au nom de son groupe : *« Tout le monde ayant été bref avant, j'ai également abrégé mon discours. Idéalement placé, le restaurant du Centre Sportif permet à certains de muscler leur coup de fourchette tout en contemplant d'autres diluer leur sueur dans la piscine. Un tel déficit cumulé de fr. 700'000.- n'est pas anecdotique, mais il est difficile de déterminer où s'est produit la perte, les comptabilités étant alors mélangées entre le Centre sportif et le restaurant. L'organe de révision de la commune a recommandé de solder le bilan et nous croyons pertinent de partir sur des bases nouvelles. Une analyse devrait être réalisée au printemps 2013 par GastroSuisse et nous souhaitons en connaître les résultats. Les derniers chiffres du bilan de 2012 ainsi que l'a été dit par Mme Brunner, laissent entendre que le déficit serait maintenant mieux maîtrisé avec une comptabilité bien séparée, ce qui n'était pas le cas auparavant. Regrettant une mauvaise gestion pendant tant d'années, mais reconnaissant au restaurant du Centre sportif un potentiel certain, le PLR acceptera ce crédit d'assainissement.*

M. Santiago (Les Verts) fait l'intervention suivante : *« Voici donc un des morceaux les plus indigestes au menu de la soirée. Certes ailleurs dans le monde il existe des situations bien plus dramatiques que celle de ce dossier, mais on se doit de faire part de notre mécontentement.*

*En prenant connaissance du rapport, les termes qui nous viennent instantanément à l'esprit sont ardoise, casserole, plonge, ce qui pourrait sembler normal pour un restaurant, ou encore paquebot, galère ou radeau, d'une manière plus générale au sujet du Centre sportif. D'accord les équipages ont été changés à différents niveaux, mais le cap paraît encore très embrumé, et la situation nous paraît toujours aussi préoccupante et elle ne prête pas vraiment à sourire.*

*La gestion administrative du restaurant telle que décrite nous paraît calamiteuse, même avec le sévère coup de barre qui a dû être donné, et les processus décisionnels se sont avérés beaucoup trop lents, ce qui aboutit à ce gouffre financier, soit un découvert cumulé depuis la fusion de plus de fr. 700'000.-.*

*Par ailleurs, aucune garantie sur l'équilibre futur de l'exploitation du restaurant ne peut être fournie raisonnablement par notre Exécutif. Les prévisions pour 2012 tablent sur une perte de l'ordre de fr. 20'000.- et possiblement un montant comparable pour 2013.*

*Visiblement, le choix définitif sur le devenir du restaurant n'est pas encore mûr, la seule décision qui soit prise est qu'il est urgent... d'attendre encore un an, et donc de prolonger le mode de fonctionnement actuel en 2013.*

*Vous comprendrez aisément que dans ces conditions, la grogne règne chez les Verts. Nous avons pensé que le fonds d'aide à la fusion octroyé par le canton devait servir pour les tâches à venir afin que la fusion soit une réussite, mais pas qu'elle serve à combler des erreurs du passé et du présent, dont ce gouffre financier qui s'est amplifié année après année au cours de la précédente législature.*

*Cela dit, nous sommes aussi conscients qu'il faut réagir pour que ce trou cesse de se creuser encore et encore, et qu'il faut mettre un terme à cette triste phase, où la responsabilité administrative relevait plus de l'amateurisme que du professionnalisme.*

*Dès lors, s'il est temps de procéder à cet assainissement du bilan comptable, nous nous sentons dans l'obligation d'accepter l'arrêté par un oui ... nanométrique !*

*Nous considérons surtout que les décisions stratégiques doivent être prises sans tarder pour éviter de se retrouver dans X mois avec un nouveau découvert de plusieurs centaines de milliers de francs. Inutile de rajouter que c'est bien la dernière fois que nous sommes disposés à combler pareil trou et que toute future demande éventuelle de complément pour ce dossier sera refusée par notre groupe. »*

M. Vaucher (POP) indique que son groupe a été choqué devant un trou d'une telle ampleur. Cela lui paraît complètement impensable ! Il pouvait imaginer qu'il y ait un nombre d'erreurs récurrentes de négligence, ainsi qu'une légèreté de l'ancien chef du dicastère dans ce dossier qui ont finalement amené à la situation d'un léger déficit. Mais en aucun cas, il n'avait pensé à une somme de cette importance, qui est pour le POP tout simplement inacceptable ! Malheureusement, ce trou est là et il ne suffit pas de se tourner pour qu'il disparaisse. Le groupe POP tient tout de même à saluer l'excellente gestion actuelle du restaurant, ainsi que son importance dans le cadre du Centre sportif. Il est donc également d'avis qu'il est désormais nécessaire d'assainir cette situation. Néanmoins, il rappelle qu'il n'aime pas être mis devant le fait accompli ! Dès lors et pour montrer son mécontentement, le groupe POP s'abstiendra lors du vote de l'arrêté.

M. Kramer (UDC) prend la parole : *« Le groupe UDC a bien pris connaissance du rapport du Conseil communal, concernant l'assainissement du compte courant du restaurant du Centre sportif et se montre très défavorablement surpris par le montant important des pertes, soit fr. 700'000.-.*

*Comme indiqué dans le rapport, le restaurant est un élément important du Centre sportif qui est de plus assimilé à la commune de Val-de-Travers. Pour assurer sa continuité, il faut donc assainir ses comptes dont les pertes découlent d'erreurs (très coûteuses) du passé.*

*Nous saluons l'option prise par le CC de lancer une étude qui pourra, nous l'espérons, régler les problèmes les plus importants à nos yeux, comme la cogérance avec une seule patente ou aussi le fait d'externaliser ou non le restaurant.*

*Nous demandons aussi au CC de continuer à surveiller de près les comptes du restaurant pour éviter une nouvelle déconvenue ! Compte tenu de ce qui précède, le groupe UDC acceptera l'entrée en matière ainsi que le crédit demandé. »*

M. Cattin (PS) s'exprime à son tour : *« Le restaurant du Centre sportif : fr. 700'000.-. Aïe, aïe, aïe, ça fait mal ! Problème récurrent que ce dernier ! Petit rétroviseur : A l'annonce de la cessation d'activité du dernier tenancier en 2006 ou en 2007, la copropriété par 2 voix contre une décida d'une gestion du restaurant par le syndicat. Un ancien collègue du CC de Couvet me disait à l'issue d'une séance de ce même syndicat : « J'offre le champagne à tous les membres du syndicat le jour où le restaurant, sous sa direction, devient bénéficiaire ! » Le champagne attend toujours... Je n'ai nul envie de montrer du doigt d'éventuels coupables, moi-même étant de la partie il y a 6 ans, je me sens également acteur de cette situation. Par contre, en regard du passé, il faut se nourrir des erreurs commises pour ne pas replonger dans les mêmes travers.*

*Fr. 700'000.-, là, bien sûr, c'est énorme ! C'est une énorme ardoise qui pourrait encore enfler si on ne fait rien aujourd'hui. Mais fr. 700'000.- c'est quand même dur à avaler ! Les échos de la rue, si on prête bien l'oreille à la vox populi, nous indiquent que le citoyen lambda a de la peine à comprendre. Il a tellement de peine à comprendre, qu'il n'arrivera pas forcément à nous soutenir, ce qui risque en notre Assemblée de devoir compter quelques abstentions, si ce n'est pas quelques refus. Un journal titrait : « un Législatif mis devant le fait accompli ! », les quelques conseillers généraux d'y aller de leur cri d'orfraie, mais arrêtons de jouer les tartuffes dans cette histoire ! Malgré la manière de faire les comptes au-dessus du Centre sportif régional et de son restaurant, avant la fusion, nous savions que le déficit était roi et qu'un jour il faudrait payer !*

*Heureusement, à ce jour une équipe est en place et fait vraiment de gros efforts pour redonner à cet établissement ses lettres de noblesse qu'il n'a d'ailleurs jamais eues. Mais qu'importe, laissons leur une chance car ils sont en train de démontrer que cela est possible. D'un autre côté, on tente également de refaire une image positive et attractive à l'ensemble du Centre sportif. Tous, nous*

*avons le rêve de faire du CSR non pas un outil rentable économiquement parlant, là on peut toujours rêver, mais un outil touristique digne de ce nom et digne de la région dans laquelle il se situe. Encore faut-il avoir une bonne idée de la région dans laquelle on est ! Nous dirons que l'image donnée de notre Vallon est très belle et que, allant dans le sens du programme de législature présenté il y a peu, c'est une magnifique image que nous donnerons à l'extérieur de notre Vallon, une image liée également au rêve : c'est-à-dire un Vallon attractif en matière d'habitat, d'école, de crèches, de loisirs, de fleurons etc. Et c'est cette image là qui peut également amener une certaine sérénité au restaurant. Et s'il faut passer l'éponge sur fr. 700'000.- pour y arriver, allons-y ! Mais nous nous posons également une question ou 2 : Est-ce le fait de passer l'éponge qui permettra de remettre sur les rails un restaurant situé dans un milieu sain et largement plébiscité que nous espérons voir le CSR ? Ou est-ce le fait d'avoir d'excellentes promesses d'avenir pour ce restaurant en symbiose parfaite avec le CSR, lui-même organisé de manière optimale qui devrait nous inciter à passer l'éponge ?*

*C'est pourquoi le parti socialiste réitère le souhait émis vendredi dernier par son chef de groupe, créant une commission ad hoc ou d'accompagnement, ou peu importe son nom, mais que cela répartisse un peu les responsabilités, en ne les faisant pas peser seulement sur le CC et la direction. Dans ces termes, et en tenant compte de ce qui précède, le groupe PS acceptera à une grande majorité et quelques abstentions, l'entrée en matière et son arrêté. »*

M. Karakash (cc) souhaite amener un éclairage en rapport aux différentes interventions des groupes. En effet, même si le rapport n'était pas forcément entièrement explicite sur ce point, il tient à souligner que la perte n'a pas été constituée uniquement depuis la fusion des communes. Il explique qu'il y avait déjà, au bouclage des premiers comptes communaux, un montant de plus de fr. 300'000.-. Des retards dans la comptabilité du restaurant, alors intégrée dans celle du Centre sportif, ont eu pour conséquence qu'au moment d'ouvrir le compte courant de ce restaurant on avait déjà fr. 300'000.- « d'arriérés » ou de compte courant ouvert qui pouvaient aussi correspondre à des actifs. Toutefois, personne n'était conscient de l'ampleur des actifs qui pouvaient exister ou non au sein du restaurant. A cela s'ajoute ensuite, durant la législature écoulée, les éléments des loyers et des amortissements qui ont été « comptabilisés » au restaurant et qui se montent à fr. 200'000.-. Les pertes effectives du restaurant sur la législature non donc pas été de fr. 700'000.- cash qui sont sortis et qui ont été perdus pour la commune, mais plutôt de fr. 200'000.- au total. Cette demande de crédit est un assainissement par rapport à une situation financière qui n'est pas constituée uniquement de sorties d'argent, mais aussi d'éléments purement comptables.

M. Karakash estime qu'il faut en être conscient. Sans compter que, comme l'a relevé la cheffe du dicastère, le restaurant rapporte désormais bien davantage à la commune qu'il ne coûte au travers son déficit. Aussi, il rassure l'Assemblée pour l'avenir en précisant que cet assainissement est doublé d'une démarche de réorganisation comptable ayant pour but que les résultats du restaurant impacteront directement le compte de fonctionnement communal pour 2013. Une démarche similaire a été instaurée pour la buvette de la piscine des Combes. Il n'y aura plus de comptabilité séparée tant et aussi longtemps que le restaurant reste internalisé. Il ajoute que le CC avait repoussé l'échéance d'intégrer cette comptabilité pour pouvoir mettre en place la démarche d'organisation avant de présenter un assainissement du bilan. Aujourd'hui cette étape est présentée. Il termine en relevant qu'à l'avenir, cette situation ne pourra techniquement pas se reproduire. Le Conseil général aura chaque année une vision du résultat du restaurant pour autant qu'il reste encore plusieurs années sous l'égide de la commune...

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de l'entrée en matière étant donné que des éventuelles abstentions ont été annoncées. Cette dernière est acceptée par 31 OUI et 4 abstentions. Le président procède ensuite à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble. C'est par 32 OUI et 3 abstentions que **le Conseil général approuve l'arrêté relatif au crédit de fr. 700'000.- pour l'assainissement au bilan communal du compte-courant du restaurant du centre sportif**, tel que soumis par le Conseil communal.

## **9. CREDITS DE FR. 980'000.- POUR L'EQUIPEMENT DU QUARTIER DE SURVILLE ET DE FR. 210'000.- POUR DEUX MESURES DU PGEE DE BUTTES**

M. Mermet (cc) précise que ce rapport fait suite à l'acceptation des modifications partielles aux plans d'aménagement et d'alignement du quartier de Surville à Buttes. Il précise que la particularité est que cette demande de crédit est séparée en deux. La première concerne l'équipement propre du quartier comprenant la réalisation de la route et de l'éclairage public, l'alimentation électrique, téléphonique et en eau des villas, etc. Il précise que la problématique du gaz est en cours de discussion et que l'installation de conduite n'a pas encore été validée. Ce nouveau quartier se situant en amont du village, la cohérence oblige à ce que les conduites d'évacuation des eaux qui sont en aval, soient également en mode séparatif. Il est dès lors nécessaire de procéder à 2 mesures d'assainissement du PGEE. L'assainissement du collecteur de la rue du Ruisseau (mesure 12) qui n'est actuellement pas suffisamment dimensionnée pour desservir la totalité du quartier, ainsi que la mise en séparatif de la rue Possena (mesure 17). Raison pour laquelle une demande de crédit pour financer ces 2 mesures du PGEE est présentée conjointement à celle de l'équipement du quartier. En effet, ces mesures d'assainissement n'étaient pas prioritaires mais le deviennent désormais en raison du développement du quartier de Surville. Le financement de l'équipement du quartier proprement dit sera assuré d'une part, par le prélèvement de 50 % de la taxe d'équipement communale et le solde par la contribution d'équipement, prélevée lors de la vente du terrain. Elle représentera le 80 % des coûts effectifs d'aménagement. Le financement des 2 mesures du PGEE est assuré par la taxe d'épuration et correspond à une charge de 1,2 centime pour les propriétaires communaux raccordés au réseau d'épuration des eaux. La charge financière des équipements à mettre en place à Surville évaluée à sa valeur maximale correspond à 80 centimes par m<sup>2</sup> de parcelle vendue. Il est à supporter chaque année jusqu'à la vente de la première parcelle et diminuera ensuite.

M. Mermet rappelle finalement que plusieurs personnes se sont montrées intéressées à construire. Ce quartier sera développé en 3 phases, de manière à éviter un investissement trop conséquent en fonction de la vente des terrains et des demandes de permis de construire. Il laisse finalement les différents groupes intervenir et répondra bien volontiers aux questions qui pourraient survenir.

Le président ouvre la discussion générale

M. Calame (PLR) indique que son groupe remercie le CC d'avoir donné une suite rapide à ce projet de Surville qui n'avait pas manqué de susciter l'attention lors du vote de son nouveau plan de quartier. Il espère que Surville suscitera l'intérêt de nombreuses familles et que l'équipement des 2 zones suivantes pourra rapidement être réalisé avec des projets architecturaux, que le PLR souhaite toujours aussi divers et variés les uns des autres. Le groupe PLR acceptera ce crédit à l'unanimité, conscient que la réalisation de ces 2 mesures du PGEE est une condition sine qua non au développement du quartier.

M. Santiago (verts) s'exprime en ces termes : *« Le Conseil général connaît notre position sur ce projet, inutile d'y revenir. Cette demande de crédit est ainsi donc la suite logique pour équiper ce quartier de 19 villas individuelles que, pour notre part, nous surnommerons dorénavant Hobbitville ! Nous nous abstiendrons donc sur l'entrée en matière puisque le sort de ce crédit ne fait aucun doute.*

*Nous espérons simplement que les demandes formulées par la commission d'urbanisme, de l'énergie et du développement durable, notamment celles pour modérer le trafic et aménager la route de manière plus verte avec une allée d'arbres, soient prises en compte dans les réalisations, à financer vraisemblablement avec la rubrique « Divers et imprévus ».*

*Et Vive Hobbitville ! »*

M. Vaucher (POP) rappelle que son groupe a accepté le changement d'affectation de ces terrains pour le développement de ce quartier, en approuvant les arrêtés y relatifs. Il est donc évident qu'il acceptera l'entrée en matière et les crédits demandés.

Mme Ebner Cottet (PS) indique que son groupe se montrera aussi cohérent avec la position prise par le Conseil général quant au développement du quartier de Surville. Le PS acceptera à l'unanimité les crédits présentés et espère que ce nouveau quartier qui répond à une réelle demande pourra rapidement voir le jour et contribuer ainsi au développement de la commune.

M. Chédel (UDC) relève que le groupe UDC acceptera l'entrée en matière pour ces demandes de crédits concernant l'équipement et la réalisation des mesures du PGEE de Buttes. Il rappelle que ce quartier a déjà suscité de nombreuses discussions. En ce qui concerne l'équipement, il acceptera l'arrêté tel qu'il est proposé. Après lecture du rapport bien détaillé expliquant les 2 mesures du PGEE, il va de soi que le groupe UDC approuvera également l'arrêté tel que soumis.

M. Mermet (cc) souhaite répondre à la remarque des Verts au sujet de la modération du trafic. Il explique que le rapport précise que le quartier sera desservi par une route d'une largeur de 5 mètres. Il indique que c'est une volonté d'avoir une voie de circulation réduite de manière à éviter que les automobilistes n'aient la tentation de rouler encore plus vite. En effet, les quartiers de villas construits il y a entre 10 et 20 ans sont constitués généralement de routes très larges qui aujourd'hui génèrent un trafic relativement rapide. Dès lors, ce trafic est limité par des obstacles, des espaces prévus pour de la verdure et pour réduire la chaussée. Aussi, il espère que la réduction de la largeur de la route suffira à modérer le trafic et à offrir un environnement plus favorable que celui de certains quartiers.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail et au vote d'ensemble des arrêtés. C'est par 33 OUI et 2 abstentions que **le Conseil général approuve l'arrêté relatif au crédit de fr. 980'000.- pour l'équipement du quartier de surville.**

Le président procède ensuite au vote du second arrêté. C'est également par 33 OUI et 2 abstentions que **le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la demande de crédit de fr. 210'000.- pour deux mesures du PGEE de Buttes,** tel que soumis par le Conseil communal.

---

## **10. CREDIT DE FR. 1'000'000.- POUR LE PROGRAMME DE PROMOTION ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE**

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI).

M. Karakash (cc) introduit en quelques mots ce rapport. Il rappelle tout d'abord les quelques années vécues depuis la création de Val-de-Travers, au cours desquelles beaucoup d'énergie a été déployée par chaque intervenant afin de mettre en place cette commune, assainir ses finances et fédérer les acteurs dans une logique de développement.

C'est dans cette perspective que, depuis 2009 des partenariats ont été initiés avec les entreprises, qui sont notamment des acteurs clefs pour réussir le développement de la Vallée. Une plateforme des 7 à 9 de l'économie a été créée afin d'améliorer les atouts de notre région et de saisir les opportunités qui se sont révélées nombreuses et qui s'offrent à notre commune. Ce travail est reconnu, il se poursuit, il donne les résultats attendus et les participants en sont satisfaits. Dans le cadre des groupes des 7 à 9, ce travail a permis d'identifier un besoin qui n'était pas forcément évident dès le départ. Une entreprise peut disposer du meilleur des produits, mais si elle n'a pas de moyens consacrés à sa promotion et à sa vente, il n'est finalement pas consommé autant qu'elle le

souhaiterait. Cette conclusion s'applique par analogie à une région, bien qu'elle possède d'autres dimensions que celles d'un simple produit de consommation. Si la commune compte aujourd'hui des atouts qui s'améliorent les uns après les autres et que l'intention est de les faire valoir, il est désormais nécessaire de disposer de quelques moyens pour les vendre. M. Karakash conçoit que le montant du crédit est important mais il estime qu'il faut se rendre compte que nous sommes dans un contexte où les régions d'Europe cherchent, les unes après les autres, à faire connaître leurs atouts, leurs produits qu'elles développent et qu'elles souhaitent vendre, à se positionner vis-à-vis des gens, des investisseurs ou des touristes à attirer. Il est évident que le montant proposé, s'il semble important au premier abord, est « ridiculement faible » si la commune travaillait seule à faire connaître la région du Val-de-Travers à l'échelle à laquelle elle mérite d'être connue. Donc l'idée n'est pas de travailler seul, c'est au contraire de saisir cette réalité qui finalement marque la gestion de notre commune depuis sa création, la capacité de réussir de grandes choses en fédérant les acteurs qui font la vie de la commune, les collectivités, acteurs économiques et habitants. L'idée est de fédérer ces forces dans le but de faire rayonner Val-de-Travers loin à la ronde, communiquer de manière innovante et intégrer les différents domaines qui font aujourd'hui la renommée du Val-de-Travers et promouvoir le développement démographique.

Mais avant d'engager des actions, il est indispensable de définir un positionnement cohérent, ce qui constitue la première étape. En effet, il n'est pas simple de vendre sous un même nom une nature immaculée aux touristes et en même temps de s'adresser à l'investisseur industriel en mettant en avant un site dynamique orienté vers les hautes technologies avec un potentiel intéressant de développement et des voies de communication qui s'améliorent de plus en plus. Il y a donc un travail à réaliser pour instaurer une communication adéquate autour des atouts de notre région et les placer dans une logique cohérente. D'articuler un message général avec ceux liés aux domaines plus spécifiques, ce qui correspond au fondement de la promotion d'image. Cette proposition se traduit sous la forme d'un plan général d'actions et puis sectoriel touchant les différents domaines visés par ce projet. La volonté étant de réaliser ces actions en partenariat avec un certain nombre d'acteurs, il est demandé au Conseil général l'octroi d'un crédit cadre plutôt qu'un crédit détaillé basé sur une liste d'actions qui serait clairement identifiée avec un calendrier. Pour y parvenir, les plateformes de discussions déjà existantes sont un atout. Un comité stratégique, plus ciblé sur la promotion, sera créé pour construire cette démarche. Dans le cadre des différents domaines sectoriels, les groupes de travail n'œuvreront pas qu'à vendre nos atouts mais à les améliorer. Le fait de discuter avec les différents partenaires implique une certaine souplesse et des moyens à disposition compris dans ce crédit-cadre. M. Karakash relève que le rapport contient les explications complètes des objectifs que nous poursuivons, les principes de gouvernance que nous souhaitons appliquer dans le cadre et le déroulement de cette démarche. Ce sont finalement surtout sur ces éléments que le CC propose aux membres du Conseil général de se prononcer.

En ce qui concerne le déroulement de la démarche, les différentes étapes pour déployer la stratégie sont :

- ✓ Analyser et diagnostiquer,
- ✓ Définir des choix stratégiques,
- ✓ Construire le plan d'actions.

Un énorme travail a déjà été réalisé dans l'étape de l' « analyse et diagnostic ». Il reste encore à examiner l'image générale de la région et la manière dont elle est aujourd'hui perçue à l'extérieur, notamment par les publics cibles. Le déploiement de cette stratégie sera échelonné sur une période quadriennale. Cet objectif n'est pas figé dans le rapport car les démarches seront encore en cours à la fin de cette période et d'autres opportunités s'ouvriront sur les résultats qui sont déjà escomptés. En effet, le but n'est pas de les interrompre du jour au lendemain, mais de les développer.

Pour terminer, M. Karakash tient à souligner qu'il est essentiel de mettre en place des outils pour évaluer l'impact de cette démarche de promotion, dans le but d'en mesurer les résultats. Car il ne sera finalement pas simple de déterminer si c'est bien grâce à ce crédit si des nouveaux habitants s'installent à Val-de-Travers ou si des partenariats sont noués. En effet, dans le cadre du développement économique, il existe des facteurs non maîtrisés qui ont davantage d'influence qu'une démarche de promotion. Cela ne signifie pas qu'elle ne sert à rien, mais qu'il est important de pouvoir mesurer la manière dont le Val-de-Travers est perçu et si l'image dégagée évolue à



l'extérieur. Il laisse finalement les différents groupes s'exprimer et se réjouit d'entendre leur prise de position.

Le président ouvre la discussion générale.

M Vaucher (POP) relève que le POP a bien fait de faire confiance au CC le 22 octobre en retirant ses motions, l'une parlant de croissance démographique et l'autre de développement des commerces, puisqu'elles sont largement traitées sous ce point. Il remercie dès lors l'Exécutif pour une telle rapidité de traitement et constate qu'un véritable travail avait déjà été mené en amont ! En effet, à la lecture de ce rapport qui traite des croissances démographiques en promouvant l'installation des pendulaires rentrant, en attirant de nouveaux habitants, en ciblant les familles, en promouvant l'offre actuelle des commerces et en attirant des commerçants prestataires, le groupe POP avait l'impression de déguster du petit lait ! Il remercie dès lors tous les intervenants pour la qualité globale de ce rapport, pour le travail qui a été réalisé. Il acceptera donc l'entrée en matière et le crédit-cadre.

M. Berthoud (PS) fait l'intervention suivante : *« Le groupe socialiste a accueilli avec intérêt et satisfaction la demande de crédit relative à la promotion démographique et économique qui nous est soumise aujourd'hui. »*

*Nous tenons, en préambule, à souligner la qualité de ce dossier qui, tant sur la forme que sur le fond, présente clairement et de façon pragmatique les enjeux que notre commune sera amenée à relever au cours de ces prochaines années. Enjeux s'inscrivant, au demeurant, pleinement dans les objectifs fixés dans le programme de législature et présentés il y a quelques mois.*

*Cette volonté politique affichée par notre Conseil communal de se donner les moyens d'agir et d'influer positivement sur le développement des commerces et des services, la croissance démographique, la consolidation industrielle ainsi que le rayonnement touristique ne peut que réjouir le groupe socialiste qui partage pleinement cette vision volontariste pour notre commune et notre région dans son ensemble.*

*Nous tenons à saluer également la mise en place d'un comité stratégique pluridisciplinaire chargé de piloter les différents projets de promotion inhérents à ce crédit. La présence d'acteurs de l'économie privée et de professionnels de la communication offrira, à n'en pas douter, une plus grande légitimité d'action ainsi qu'une meilleure qualité d'expertise des différents travaux qui seront mis en œuvre.*

*Au niveau du suivi de ce dossier, nous remercions M. Karakash d'avoir déjà apporté quelques remarques et en cas d'acceptation de ce dernier, le groupe socialiste demande au CC d'informer régulièrement la commission de gestion et des finances de l'avancement des mesures en lien avec ce crédit et de mettre sur pied une série d'indicateurs clairs et pertinents permettant de mesurer l'efficacité de ces mesures sur le moyen et le long terme.*

*En conclusion, notre groupe soutiendra unanimement cette demande de crédit qui répond de manière objective et réaliste aux grands défis que notre commune sera amenée à relever dans les prochaines années, soit son développement démographique et économique. »*

M. Santiago (Les Verts) prend la parole au nom de son groupe : *« Ce rapport peut être lu de 2 manières différentes : l'une résolument optimiste, sans forcément tomber dans l'enthousiasme excessif, l'autre plus réaliste, sans tomber dans le défaitisme. Notre groupe a choisi de faire une lecture plutôt favorable, car force est de constater que le Vallon a un besoin évident de promouvoir son image ; c'est pourquoi nous acceptons l'entrée en matière sur ce rapport et le crédit-cadre sollicité.*

*En effet à notre avis la démarche proposée constitue une large palette d'opportunités afin d'améliorer la situation actuelle ; l'exemple valaisan de marketing territorial, relevant l'importance de*

*lier une marque territoriale à des exigences de qualité, aussi en termes de développement durable et de richesse naturelle, peut bien entendu nous séduire tout particulièrement.*

*Dans l'évocation des objectifs et des aspects concrets, il est relevé que la démarche se doit d'être participative, et qu'outre les acteurs politiques et économiques, la population et d'autres partenaires locaux seront amenés jouer un rôle essentiel.*

*Toutefois au chapitre gouvernance de la démarche, il apparaît que le modèle proposé fait appel uniquement à des autorités politiques et au monde économique, sans impliquer des représentants de la société civile. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement, qui vise à pouvoir impliquer nos concitoyens suffisamment en amont des projets. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de l'examen de détail. »*

M. Bigler (PLR) s'exprime à son tour : *« Nous avons à nous prononcer ce soir sur un crédit conséquent pour le positionnement de notre commune pour le futur. Permettez-moi de citer quelques considérations du rapport qui m'ont paru importantes. En regard des ambitions affichées pour les années à venir et du déficit de notoriété qui continue à coller à la région, il apparaît clairement que la commune doit se donner des moyens pour définir son positionnement et promouvoir son image dans l'identité, son attractivité démographique, économique et touristique.*

*Mettre en place une stratégie de marketing territorial, permettant d'intensifier, de coordonner des actions promotionnelles est, à n'en pas douter, l'un des enjeux majeurs que la commune doit relever durant les années à venir. Pour y parvenir, 3 ingrédients de base sont nécessaires :*

- ✓ Une identité qu'il faut définir, forger, promouvoir, évoluer et défendre parfois,*
- ✓ Des acteurs qu'il faut convaincre, fédérer, mobiliser, favoriser mais aussi attirer,*
- ✓ Des projets qu'il faut susciter, penser, positionner, conduire et promouvoir.*

*Nos objectifs prioritaires de communications pour le Val-de-Travers est le déploiement de la stratégie de promotion qui s'articule autour de 4 axes majeurs :*

- 1. La croissance démographique qui est dans le programme de législature,*
- 2. La consolidation industrielle,*
- 3. Le développement des commerces et les services,*
- 4. Le rayonnement touristique.*

*Toutes ses réflexions sont entre autres aussi le fruit de la plateforme du 7 à 9, un groupe de travail qui a planché durant toute l'année 2011 sur la promotion de l'image régionale. Le niveau du financement du crédit-cadre est assuré par un montant que notre Autorité avait décidé de réserver à cette fin dans le cadre de la dissolution de la réserve de fusion. L'adoption du crédit n'aura donc aucune incidence sur les comptes de fonctionnement futurs de la commune.*

*Notre groupe s'est penché sur ce dossier important qui a débouché sur des échanges, des partages et des interrogations quant à la justification de cet investissement. Au vote ce n'était pas à l'unanimité, mais la majorité du PLR acceptera la demande du crédit. Nous tenons à remercier le CC pour le grand travail accompli pour lancer ce projet gage d'avenir pour notre commune. »*

M. Willener (UDC) prend la parole à son tour : *« Le groupe UDC s'est retrouvé assez partagé sur la question de savoir si nous donnions un chèque en blanc au CC ou pas. Après de longues discussions, il s'avère que la majorité du groupe acceptera ce crédit, d'autres s'abstiendront. Le fait de faire un partenariat public/privé nous semble une bonne solution.*

*Nous allons accepter ce crédit pour la simple et bonne raison que nous pensons que le Val-de-Travers se doit de donner une image forte, même si nous pensons qu'elle l'est déjà pour la plupart des gens, sauf peut-être pour les grands intellectuels qui font des sondages à 2 balles, pour être polis.*

*Nous sommes convaincus qu'il faut promouvoir notre potentiel de développement démographique au-delà de nos frontières cantonales afin de faire venir de nouveaux habitants d'autres cantons, car nous ne sommes pas si perdus que ça, Neuchâtel n'est pas si loin, tout comme La Chaux-de-Fonds*

ou Yverdon. Il faudra en parallèle développer l'offre touristique même si elle est déjà fort intéressante, le manque de chambres d'hôtel faisant cruellement défaut.

Concernant le développement économique, il faut bien faire attention. Il y a plus qu'assez de frontaliers et un travail de fond avec justement les milieux économiques de notre région est primordial, il faut vraiment faire attention à cette problématique, de plus que nous avons une des régions où le chômage est bien trop présent.

Le fait qu'un comité stratégique sera créé avec des partenaires de la communication et des secteurs de l'économie privée nous paraît quelque chose de très important pour la bonne marche de ce projet, car les entreprises de la place sont un de nos meilleurs atouts pour la bonne image de notre Vallon.

Il va de soi que nous avons une certaine confiance pour l'actuel CC en place, tout changement dans un avenir plus ou moins proche nous fera réétudier plus en détail chaque proposition du comité stratégique ou du CC. »

M. Karakash (cc) remercie les groupes pour leur intervention.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, en précisant qu'un amendement des Verts est déjà annoncé à l'article 2, dont la teneur est la suivante :

#### Les Verts – article 2 nouveau

**Art. 2**                            **La gouvernance de la démarche s'appuie sur un comité stratégique de pilotage, ainsi qu'un comité consultatif avec des représentants de la société civile.**

L'ancien article 2 devenant le 3 et ainsi de suite.

M. Santiago (Les Verts) explique dès lors en quelques mots cette proposition de modification : « *Lorsqu'il est question d'identité régionale et aussi d'ambassadeurs pour promouvoir les atouts du Vallon, il nous paraît évident que les citoyens soient consultés et qu'ils puissent surtout s'approprier ces éléments. Pour que les projets des différents volets bénéficient de la contribution des citoyens, il est donc indispensable qu'ils puissent être consultés le plus en amont possible et intégrés durant les différentes phases. La participation citoyenne est d'ailleurs bien un objectif défini dans le programme de législature du CC, objectif largement approuvé par tous les groupes au Conseil général.*

*Or plus on avance dans la lecture du rapport, moins on sent cette implication citoyenne ; cela demeure de plus en plus du ressort de quelques acteurs politiques et de spécialistes de l'économie privée et de la communication.*

*Dès lors, il nous paraît nécessaire qu'en parallèle au comité stratégique de pilotage, un comité consultatif issu de la société civile soit instauré. On se plaît à imaginer qu'il comprenne un-e sociologue, philosophe, des personnes issues du monde associatif, culturel, écologique, sportif, des ô combien fameux comités de village, etc., enfin toute personne qui n'aurait pas un intérêt économique direct ou indirect dans les projets.*

*On a pu constater, dans le passé, que l'absence de consultation de la population ou pas suffisamment en amont peut aboutir à des blocages ; on pense bien entendu aux tentatives échouées pour donner un nom aux habitants de Val-de-Travers, où il était bien question d'identité régionale, ou encore à celles sur les transports des élèves de montagne, ou celle sur les illuminations de Noël dans les villages. Dans ces 2 derniers exemples, seule une approche financière et économique a été prise en considération par le CC, et la réponse de la population a été plutôt « vigoureuse ».*

*On voit également ce comité consultatif non seulement comme un gage de transparence, mais aussi une réelle opportunité de rapprocher les autorités politiques avec la population, car en terme de promotion de l'image, le monde politique présente lui aussi un déficit certain, voire un certain déficit. Cela pourrait provoquer un effet collatéral réellement positif. »*

M. Karakash (cc) précise que le CC n'est pas opposé à l'esprit de cet amendement. Il est conscient que ce qui ressort de cette démarche ne doit pas être issu d'une boîte noire technocratique et s'imposer aux habitants de manière verticale, dans une logique de savoir ce qui est bon pour eux ou l'identité qu'ils doivent revêtir. Il ne pense pas être dans cette illusion et il espère en tout cas que personne ne l'est. Toutefois, il craint un petit peu que l'inscription dans l'arrêté lui-même, de la création non pas seulement d'une entité mais de 2 entités qui travailleront parallèlement, constitue finalement une usine à gaz !

En effet, il est convaincu que les besoins en terme de structure devraient évoluer entre la phase où le projet est pensé, celle lors de laquelle il est mis en consultation et enfin le moment où les plans d'actions sont déployés et mis en œuvre. C'est lorsque la vision stratégique est évoquée et que le positionnement général doit être défini qu'il est important d'avoir un débat relativement large au sein d'un groupe représentant l'ensemble des milieux concernés. Quand il s'agit de suivre les effets des évaluations et de réorienter les actions sur les mesures de détails, il est davantage nécessaire de travailler avec des acteurs spécifiques et concernés par les mesures. La mise en œuvre des différents projets qui seront soutenus à travers ce crédit-cadre impliqueront les partenaires. Il y aura donc, tout au long de la démarche, une structure qui chapeautera la stratégie et un autre groupe de travail qui se mettra en place pour réaliser des actions spécifiques. Le comité stratégique aura donc la maîtrise sur le plan général d'actions, puis des structures spécialisées travailleront sur la mise en œuvre des projets. A cela s'ajouterait en plus le comité consultatif souhaité par le groupe des Verts. Dès lors, le CC propose un autre amendement ayant la teneur suivante :

CC – article 2 nouveau

**Art. 2** **La gouvernance de la démarche s'appuie sur un comité stratégique de pilotage qui veillera à associer les représentants de la société civile en fonction des thèmes traités.**

M. Karakash précise que de cette manière, l'association de représentants de la société civile serait assurée dans l'arrêté sans créer un organe supplémentaire en regard du comité stratégique. Il espère dès lors que cette proposition peut convenir.

M. Vaucher (POP) précise que son groupe est favorable à l'un ou l'autre de ses amendements et au principe que la société civile soit représentée dans le cadre de cette démarche. Par contre, il ne souhaiterait pas uniquement y compter des sociologues ou des philosophes, mais aussi des ouvriers, des agriculteurs ou des petits commerçants, qui sont peut-être même davantage en phase avec l'ensemble de la société civile.

M. Mairy (PS) remercie le CC pour sa proposition. Le groupe socialiste y est favorable, tout en rappelant qu'en matière de société civile, les conseillers généraux en font eux aussi partie et qu'ils en sont, il espère, de dignes représentants !

M. Calame (PLR) réclame une suspension de séance de 5 à 10 minutes pour pouvoir discuter de ces amendements.

Le président proclame donc une interruption de séance à 21h45. Il invite l'Assemblée à reprendre place à 21h55, puis rouvre les débats.

M. Calame (PLR) indique qu'a priori le groupe PLR n'est pas favorable à l'amendement des Verts. Par contre, il est intéressé par celui proposé par le CC. Aussi, il souhaite rajouter un élément dans cette discussion en proposant un sous-amendement. Il s'agit de l'amendement du CC tel qui l'est, à la suite duquel la phrase suivante est rajoutée : « *Il sera constitué par le Conseil communal en collaboration avec le bureau du Conseil général* ». L'objectif de ce sous-amendement étant de donner au Conseil général, le choix de définir qui seront ses 2 membres qui siégeront dans ce comité stratégique. Ainsi, l'article 2 deviendrait :

CC – article 2 nouveau, complété par le sous-amendement PLR

**Art. 2** La gouvernance de la démarche s'appuie sur un comité stratégique de pilotage qui veillera à associer les représentants de la société civile en fonction des thèmes traités. **Il sera constitué par le Conseil communal en collaboration avec le bureau du Conseil général.**

M. Karakash (cc) indique que le CC ne s'oppose pas à cette proposition telle qu'elle a été motivée ! C'est à dire qu'il imagine que la discussion avec le bureau du Conseil général portera surtout sur les 2 représentants du Législatif plutôt que sur les représentants des secteurs de l'économie privée, pour lequel il envisage de solliciter le réseau des fleurons. Bien entendu, si le réseau des fleurons désignait un membre du Législatif, le bureau pourrait en choisir un autre.

M. Calame (PLR) confirme qu'il s'agit uniquement de donner au bureau du Conseil général le choix de définir qui seront les 2 conseillers généraux qui siégeront dans ce comité stratégique.

M. Karakash (cc) relève dès lors que sur la base de cette explication, moyennant que cet engagement soit verbalisé au procès-verbal, le CC ne s'oppose pas à préciser cet élément dans l'arrêté. L'Exécutif se rallie donc à la proposition PLR.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle, conformément à l'article 3.41 RG, que lorsque 2 amendements sont présentés pour le même objet, ils sont opposés l'un à l'autre. Il procède dès lors au vote de l'amendement complété par le PLR. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

M. Santiago (Les Verts) confirme donc que l'amendement de son groupe est abandonné au profit de la version du CC complété par le PLR.

La parole n'étant plus demandée et la suite de l'examen de détail ne suscitant aucun commentaire, le président passe au vote d'ensemble. C'est à l'unanimité que **le Conseil général approuve l'arrêté relatif au crédit de fr. 1'000'000.- pour le programme de promotion économique et démographique**, tel que rapporté ci-devant.

---

## **11. CREDIT DE FR. 2'270'000.- POUR LA RENOVATION DE L'ENVELOPPE EXTERIEURE ET DES FENETRES DU COLLEGE DU VAL-DE-TRAVERS A FLEURIER**

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Fatton (cc) relève qu'il s'agit d'un rapport important quant à son investissement, quant aux utilisateurs du bâtiment de Longereuse et également vis-à-vis des défis énergétiques. Il rappelle que ce bâtiment a été construit en 1968 et qu'il a jusqu'à ce jour su traverser les ans sans trop de difficultés avec un entretien régulier. Puis, il a été agrandi en 1999 pour accueillir davantage d'élèves afin de répondre à l'augmentation des effectifs. Le rapport soumis traite de la partie qui a

été construite en 1968 et occulte complètement l'aile de 1999 qui est considérée comme en bon état et qui répond aux critères énergétiques actuellement en vigueur. La partie ancienne du collège compte de grandes faiblesses au niveau énergétique et au niveau de son utilisation quotidienne. Depuis de nombreuses années, certaines salles de classe ne sont plus utilisables en période hivernale, de par l'impossibilité de les chauffer correctement et des importantes déperditions thermiques.

L'expertise démontre que l'état structurel du bâtiment est relativement sain, avec des bétons en bon état. Par contre le confort thermique est globalement mauvais du fait des fenêtres, des murs et de la toiture qui présentent de fortes déperditions. L'enveloppe de ce bâtiment arrive en bout de vie et doit dès lors être révisée. Le dicastère a travaillé depuis 2010 sur l'ensemble des bâtiments communaux et a identifié très rapidement le CVT comme étant gourmand en énergie. Dès lors, une étude énergétique a été commandée à l'entreprise Planair SA pour identifier entre autres les importantes pertes de ce bâtiment et proposer des mesures d'assainissement. Le rapport de Planair SA a été réalisé en 2011 et identifie les différents problèmes tout en proposant des solutions, à savoir l'assainissement nécessaire de la toiture, des façades et des fenêtres, ainsi que celui des planchers. Les 3 premiers ont été retenus, le CC ayant décidé de renoncer à l'assainissement du plancher sur dalle tenant compte des coûts et de la complexité de réalisation qui est disproportionnée en regard du gain énergétique possible.

Les besoins actuels en énergie ont été identifiés à hauteur de 515'700 KWh/an. Ces 3 assainissements énergétiques permettent une économie de 354'647 KWh/an. Cela signifie que ce collège une fois amélioré ne consommera plus que 161'053 KWh sur une année. Cela représente un gain en mazout d'environ 35'500 litres par année, soit un gain financier total de quelque fr. 43'000.- compte tenu des frais d'entretien courant du bâtiment (remise à niveau de quelques fenêtres pour pouvoir les fermer, de stores à réparer, etc.).

Une fois les mesures d'assainissement définies, le bureau A 21 a été mandaté afin d'établir des devis d'entreprises précis et ainsi avoir un plan financier au plus près de la réalité des coûts. La commune devra donc investir une somme de fr. 2'112'000.- pour assainir convenablement l'enveloppe du collège de Longereuse.

Une démarche a aussi été entreprise dans le cadre du programme bâtiments pour définir les subventions possibles. Les premières estimations sont chiffrées à environ fr. 160'000.-. De plus, si cette demande de crédit devait être acceptée, des demandes de soutien financier seraient déposées auprès de la Patenschaft, ainsi qu'au fonds d'aide aux communes.

Ainsi, la charge nette annuelle engendrée par cet investissement, compte tenu d'un amortissement moyen de 4,3 %, d'un taux d'intérêt de 2 % et intégrant tant le gain énergétique que les frais d'entretien, s'élève à fr. 90'000.-. Cette importante charge est nécessaire pour pérenniser l'ancienne partie du collège pour les années à venir. M. Fatton attend dès lors les remarques des groupes et répondra volontiers aux éventuelles questions.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Dreyer (PLR) fait l'intervention suivante : *« C'est avec satisfaction que le groupe PLR a pris connaissance du projet de rénovation du collège de Longereuse. Il s'agit de la suite logique de l'entretien de nos bâtiments communaux qui sont les plus consommateurs d'énergie. Nous pouvons ainsi remercier les personnes qui ont travaillé pour nous présenter ce dossier.*

*Pour les membres du Législatif qui ont eu l'occasion de visiter ce bâtiment construit en 1968, tous ont pu constater l'état vétuste de ses fenêtres, ainsi que de ses murs d'où proviennent les importantes pertes de chaleur. Les photos thermographiques que le rapport nous présente sont inquiétantes si nous ne faisons rien pour ce bâtiment. Le groupe PLR s'est quand même posé quelques questions et a émis quelques remarques, notamment sur :*

- ✓ *Le choix du vitrage double ou triple,*
- ✓ *Le choix des stores,*
- ✓ *Les possibilités de poser des panneaux solaires,*

✓ *Le fait de profiter de bien identifier ce bâtiment.*

*En effet, le montant de fr. 2'270'000.- est important, mais il faut prendre en compte les économies liées à cet investissement en gain énergétique, en CO<sub>2</sub>, une économie en mazout non négligeable et des frais d'entretien élevés. Certes, le coût d'écologie va augmenter de fr. 250.- par élève, mais si nous ne faisons rien, l'augmentation sera encore plus importante les prochaines années et nous devons aussi penser aux utilisateurs. Le PLR compte sur la vigilance du CC pour que le montant voté soit respecté. C'est donc à l'unanimité que le groupe acceptera ce crédit. »*

*M. Devenoges (PS) s'exprime à son tour : « Le groupe socialiste a lu attentivement le rapport proposé. Il est évidemment sensible à tous les arguments concernant le potentiel d'économie d'énergie. Diviser par 3 la consommation d'énergie est un élément important. Les choix techniques retenus (investissement dans des mesures d'assainissement impliquant un maximum d'économies d'énergie fenêtres – façades entre autres) semblent être un choix judicieux.*

*Il tient aussi à relever, qu'outre l'aspect « économies d'énergie », cet assainissement est indispensable pour pouvoir continuer à utiliser ce bâtiment dans des conditions acceptables pour les utilisateurs, élèves et maîtres. En effet, dans plusieurs salles, aussi bien au rez qu'au 2<sup>ème</sup> étage, la température atteinte en hiver ne permet plus un travail dans des conditions convenables. Le problème perdure depuis plusieurs années déjà, il est temps d'y remédier.*

*Le groupe socialiste aimerait aussi qu'une suite soit donnée à l'étude d'implémentation de panneaux solaires ou photovoltaïques sur le toit du bâtiment. Il approuvera donc cette demande de crédit. »*

*M. Vaucher (POP) précise que son groupe partage la volonté d'utiliser le toit pour la pose de panneaux solaires ou photovoltaïques ou encore l'étude d'un chauffage à distance ou d'autres potentiels. Il souhaite toutefois rendre attentif sur l'usage des stores. En été, les stores de la façade donnant sur la place Longereuse sont fermés à cause des rayons du soleil, et comme il n'est plus possible aux élèves de lire les instructions sur le tableau noir, les lampes sont allumées ! Cette situation peut probablement être résolue grâce à l'installation de déflecteurs, mais il pense que c'est une question qui doit être traitée. Pour le reste, le groupe POP remercie le CC pour son travail et la rigueur de ce rapport qu'il acceptera.*

*M. Matthey-Doret (UDC) prend la parole au nom de son groupe : « Nous remercions le CC pour son rapport, ainsi que pour l'étude qui a été menée concernant la situation énergétique du collège de Longereuse. Celle-ci démontre l'importance de diminuer les rejets de CO<sub>2</sub>, mais aussi une diminution considérable de la consommation d'énergie.*

*L'examen en détail de ce rapport nous démontre que les économies engendrées par ces diminutions d'entretien et de consommation ne parviendront jamais à amortir le crédit sollicité. Aussi, le groupe UDC souhaite que les montants calculés dans ce rapport ne nous conduisent pas dans un futur, à une demande de rallonge, comme cela a déjà été le cas pour la rénovation d'autres bâtiments. Paroles et promesses ne nous garantissent pas d'éventuelles surprises.*

*Persuadé que les économies futures sont importantes, sans y oublier le confort de nos enfants, le groupe UDC accepte l'entrée en matière sur ce rapport, ainsi que l'arrêté soumis au vote. »*

*Mme Vaucher (Les Verts) fait l'intervention suivante : « Nous remercions le Conseil communal de poursuivre sa recherche d'efficacité énergétique des bâtiments communaux. En voyant la photographie du bâtiment et au vu de la surface importante de la toiture, notre groupe s'est toutefois interrogé sur la légitimité de poser des panneaux de type solaire ou mieux photovoltaïques. En consultant l'investissement demandé, nous ne pouvons que regretter que cet aspect n'ait pas été abordé dans la demande de crédit. Nous espérons vivement qu'une réflexion sera menée à ce sujet et étendue aussi à d'autres objets communaux. Les Verts appuieront pleinement cette demande de crédit, étant également convaincus que nos élèves et la planète le valent bien ! »*

M. Fotton (cc) remercie tout d'abord les différents groupes pour leur accueil favorable. Il répond ensuite au groupe PLR en précisant que les fenêtres comporteront bien du triple vitrage. Il précise que la pose de panneaux photovoltaïques est envisagée. La structure telle que prévue sera à même d'accueillir des panneaux, il suffit simplement de trouver un groupe énergétique prêt à les poser. Il informe qu'il a déjà reçu une proposition, mais il souhaite que la commune puisse bénéficier de davantage de financement de la part de ce genre d'entreprises, raison pour laquelle cette question n'est pas encore à l'ordre du jour. La possibilité d'installer un parcours didactique dans le hall d'entrée sur le fonctionnement de cette installation, expliquant la production et la consommation serait également intéressante. L'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques sur la place Longereuse sera également étudiée.

Il confirme que l'identification de ce bâtiment sera claire au niveau de ses façades et de son affectation. En ce qui concerne l'utilisation du crédit, il précise que des devis ont été demandés en complément pour obtenir les coûts précis des travaux, afin de ne pas rééditer une mauvaise surprise telle que celle rencontrée pour le bâtiment sis à Collèges 2 à Couvet.

La question des stores l'a préoccupé. Il précise que l'automatisation des stores permettra en hiver de conserver la chaleur à l'intérieur et en été de la maintenir à l'extérieur. Cette option est prévue et il sera également défini si l'électrification des stores est judicieuse. La remarque de M. Vaucher est intéressante et M. Fotton l'examinera. Il cherchera des solutions pour une utilisation la plus adaptée aux besoins des utilisateurs.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail et au vote d'ensemble. C'est à l'unanimité que **le Conseil général approuve l'arrêté relatif au crédit de fr. 2'270'000.- pour la rénovation de l'enveloppe extérieure et des fenêtres du collège du Val-de-Travers à Fleurier**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## 12. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune communication du Conseil communal.

---

## 13. MOTIONS PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

### A) MOTION DU GROUPE PLR « REORGANISATION DE L'ADMINISTRATION : ET LA SUITE ? »

Le président invite un des signataires de la motion à la développer.

M. Calame (PLR) commente cette motion en ces termes : *« Permettez-moi d'élaborer un peu sur le contenu de cette motion qui a apparemment pu causer quelques problèmes quant à sa compréhension. L'intention de cette motion est claire, en tout cas aux yeux des motionnaires. Permettez-moi 2 exemples :*

- ✓ *Le citoyen zeta se rend à Couvet – on ne va pas utiliser lambda, car il a déjà été utilisé dans notre débat au sujet du Centre sportif – Bref, le citoyen zeta se rend à Couvet pour obtenir une nouvelle carte molok : « Bien sûr Monsieur, voici votre carte. Par contre, il faudra vous rendre à Fleurier pour la payer ! ». Faits authentiques ! Bravo à M. Zeta de s'être exécuté sans rechigner !*
- ✓ *Le citoyen gamma quant à lui se rend à Couvet toujours, mais cette fois pour annoncer une naissance. On le renvoie à Fleurier, là où se trouve le contrôle des habitants. Mais, arrivé à Fleurier, on le renvoie aux Verrières, ne s'agissant pas d'un problème de contrôle des habitants mais plutôt d'état civil.*

*Madame, Monsieur, notre programme de législature place l'habitant en son centre. Le but de cette motion est donc bel et bien de demander au CC, de continuer dans l'optimisation de son offre de services à la population, d'offrir aux administrés des prestations claires dans leur localisation ! Voilà l'essentiel de cette motion. Dans le cas idéal, le citoyen delta, devrait pouvoir se rendre demain, soit*



*à Fleurier, soit à Couvet sans devoir se demander s'il va au bon endroit, ni risquer d'être renvoyé à n'importe quel autre lieu. Voilà donc en quelques mots un résumé de cette motion et nous remercions, au nom des 3 motionnaires, d'y réserver un bon accueil ! »*

M. Michel (cc) indique que le CC ne s'opposera pas à cette motion dans la mesure où cela fait depuis 2009 qu'il optimise en permanence l'administration et qu'il a réalisé de nombreuses économies structurelles. M. Michel cite l'énorme travail réalisé par le personnel du secrétariat central, auquel sont rattachées les missions du contrôle des habitants, où l'effectif est passé de 5.5 EPT à 3 EPT actuellement. Soit, une diminution de 45 % de l'effectif tout en maintenant les prestations. Même si toutes les synergies possibles ont été réalisées, le CC continuera de toute manière à fournir des prestations à moindre coût avec les précieuses collaboration et compétences du personnel en place.

Cette motion contient différents éléments. M. Michel cite l'aspect lié à l'information et tient à souligner que la localisation des prestations est décrite sur le site Internet, des renseignements ont été publiés en page 2 du Courrier du Val-de-Travers, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une discussion lors de la dernière séance du Conseil général, au sein des brochures communales et anciennement sur le calendrier.

En reprenant l'exemple précis cité par la motion concernant les prestations fournies par le contrôle des habitants à Fleurier et l'office d'état civil aux Verrières, il relève qu'il s'agit de 2 métiers différents même si les domaines sont extrêmement proches. Il souligne la bonne gestion de l'office de l'état civil par la commune des Verrières et la qualifie de rigoureuse et de saine. Cet exemple reste toutefois pertinent vu la proximité des thèmes touchés. Le CC a en effet constaté un certain mécontentement chez une partie des administrés, en particulier ceux qui se présentent à un des guichets de Couvet pour demander un document d'identité. Dans ce cas de figure et s'agissant d'un document d'identité, il est effectivement arrivé que l'administré soit renvoyé à Fleurier. Comme précisé précédemment, M. Michel répète que le contrôle des habitants est un métier, il ne suffit pas de donner uniquement le bon formulaire, le personnel derrière le guichet doit disposer de compétences et des autorisations légales. Une fois que l'administré arrive vers ce service pour obtenir son document, le personnel compétent dans ce domaine lui pose les questions nécessaires à l'établissement de l'attestation souhaitée et se rend compte une fois ou l'autre que cette dernière est délivrée par l'office d'état civil. M. Michel conçoit que le renvoi de l'administré auprès d'un 3<sup>ème</sup> service après la visite de 2 premiers commence à faire beaucoup. Aussi, il explique que le CC est bien évidemment prêt à creuser l'opportunité de développer des synergies avec l'office d'état civil tout en rendant attentif le Conseil général qu'il ne suffira pas simplement d'améliorer l'information, que des démarches politiques devront être entamées auprès de la commune des Verrières, notamment dans le cadre de la convention qui nous lie, si le CC devait venir à la conclusion qu'il serait possible d'améliorer les prestations à moindre coût.

En résumé, soit il n'y a pas de synergies possibles et le statu quo sera conservé tout en améliorant l'information, étant donné que cette motion fait ressortir un manque de communication alors que lors de la dernière séance du Conseil général, il a cru comprendre que trop d'informations étaient publiées dans le Courrier du Val-de-Travers, raison pour laquelle les gens ne les lisaient plus ! Dès lors, le CC trouvera un moyen d'améliorer sa politique de communication. Soit des synergies sont parfaitement envisageables, faire mieux avec moins, en visant l'objectif de centraliser les prestations sur un site. Cela nécessite une analyse, raison pour laquelle le CC ne s'opposera pas à cette motion.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Schwab (PS) fait l'intervention suivante : *« Notre groupe a pris connaissance de la motion déposée par le PLR et on partage pleinement le développement factuel du premier paragraphe. Le fonctionnement de la commune a non seulement été revu, mais de surcroît véritablement organisé et mis en place, en regroupant l'administration au départ sur 3 villages puis sur 2 désormais. C'est*

*un travail gigantesque qui a été mené, dont on peut être fier tout comme le CC ainsi que le personnel communal.*

*A l'instar du groupe PLR, nous estimons que le fait d'avoir mis en œuvre ce regroupement sur une seule législature ne va pas nous faire croire que le fonctionnement actuel est immuable. Ce qui peut paraître adéquat et adapté aujourd'hui ne le sera peut-être plus demain. Il faut sans cesse prendre ce recul nécessaire dans le but de disposer d'une administration efficace et accessible par tous.*

*Maintenant, est-ce cela le but de la motion ? Cela est difficile à le dire tant elle est floue quant à ses buts et ses objectifs. Dès lors, il est difficile de se positionner sur cette motion, raison pour laquelle notre groupe s'abstiendra. Il ne la refusera pas pour les raisons que je viens d'évoquer, mais il ne peut pas l'accepter non plus, tant elle est peu claire. M. Calame l'a quelque peu développée ce soir, mais force est de constater que c'est sur le texte que l'on vote et non sur le développement fait oralement lors du Conseil général.*

*Plusieurs interprétations sont en effet imaginables à la lecture de la motion, faut-il y voir une critique du PLR à l'égard du travail du chef de dicastère en charge de l'administration ? Si tel était le cas, le constat ne serait pas partagé par notre groupe qui ne peut donc pas soutenir la motion. Autre interprétation : le PLR estime-t-il que l'état civil régional actuellement aux Verrières devrait être rapatrié à Val-de-Travers ? Si tel est le cas que cela soit dit clairement ! De manière à ce que nous puissions aussi nous prononcer en tout état de cause.*

*Par ailleurs, la motion donne quelques exemples de démarches administratives qui pour le citoyen seraient rendues difficiles par la localisation des services compétents alors, si tel est le cas – et je ne parle pas du développement qui est fait ce soir, mais de ce qui est indiqué dans la motion – nous ne partageons pas non plus pleinement les constats qui sont faits. La motion jette artificiellement un flou entre le secrétariat central et le contrôle des habitants alors que tous les 2 se trouvent dans les mêmes locaux, difficile dès lors d'y voir un problème de localisation !*

*Donc pour toutes ces raisons, la motion ne peut à notre sens ni être acceptée, ni être refusée. C'est pourquoi nous nous abstiendrons. »*

*Mme Vaucher (Les Verts) s'exprime à son tour : « Nous confirmons au groupe PLR que les objectifs poursuivis par cette motion ne nous sont pas très clairs. En évoquant le citoyen beta, gamma, etc., il nous semble que le PLR demande de revenir en arrière à l'époque où les guichets communaux étaient situés dans la majorité de nos villages ce qui permettait aux citoyens d'effectuer quasi toutes les opérations. Mais, si le but est uniquement de faire des économies et exercer encore plus de pression sur le personnel administratif, nous pensons que c'est une erreur et mal ciblé. L'absence de synergies entre les services est certes récurrente et elle relève plus d'un certain cloisonnement voulu de manière consciente ou inconsciente par nos conseillers communaux. La question de fond est plus sur l'efficacité de l'administration que sur la localisation d'un site ou l'autre. Dès lors, nous ne comprenons pas qu'à ce stade on élargisse encore l'horizon aux Verrières.*

*La brièveté étant de mise ce soir, nous ne rallongerons donc pas le débat et nous nous abstiendrons de soutenir cette motion. »*

*M. Vaucher (POP) indique que son groupe a assez de peine à comprendre ce qui se trouve derrière cette motion, ce que le PLR souhaite, s'il veut une meilleure information ? Une centralisation de l'administration sur un seul site ? Le rapatriement de l'état civil à Val-de-Travers depuis Les Verrières ? Restructurer encore l'administration dans le but de réduire le personnel ? Le groupe POP a un peu de peine à s'y retrouver, raison pour laquelle il s'abstiendra également. Il imagine toutefois que toutes ces pistes pourraient être étudiées, mais cela n'est pas clairement précisé par les motionnaires. Enfin, il suggère à l'utilisateur gamma de téléphoner à l'une ou l'autre administration avant de s'y rendre pour lui éviter de faire des kilomètres ! Il conçoit que cela a dû être énervant de passer d'un village à l'autre pour obtenir un renseignement qu'il aurait pu avoir peut-être tout simplement par téléphone.*

M. Willener (UDC) précise que le groupe UDC partage les mêmes interrogations que les motionnaires PLR et vu l'heure tardive, il ne débattera pas plus longtemps sur ce point. Il acceptera dès lors cette motion telle que présentée en espérant un certain succès dans des économies au niveau de l'administration !

M. Michel (cc) précise que le CC renonce à se prononcer.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président procède au vote de cette motion et de sa prise en considération. Cette dernière est **acceptée par 19 OUI contre 16 abstentions**.

---

## 14. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

---

## 15. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

### A) QUESTIONS

1. Question de M. Christophe Calame (PLR) intitulée : « **Une liaison Fleurier – Les Ponts de Martel – La Chaux-de-Fonds, oui, mais pour qui ?** »

*« Sans vouloir émettre la moindre critique sur le bien-fondé de cette nouvelle ligne et sur les gains de temps qui sont réalisables en évitant le détour par Neuchâtel (depuis Fleurier), je souhaiterais connaître les objectifs qui ont gouverné la mise en place des horaires et surtout savoir quelle est la clientèle-cible au Val-de-Travers. Une liaison en 58 minutes partant de Fleurier à 6h20, presque parallèle à la liaison via Le Locle de 6h38 en 1h01 minutes, en contraste avec la liaison ferroviaire de 6h37 en 1h21 minutes. Force est de constater que les étudiants du Val-de-Travers se rendant à La Chaux-de-Fonds ne fréquenteront pas cette ligne, sachant que la plupart commencent les cours à 8h15 ; ils se contenteront donc très vraisemblablement de la liaison ferroviaire partant 20 minutes plus tard et arrivant à temps pour le début des cours, même si elle est plus longue.*

*Intéressant de voir aussi qu'au départ de Buttes, la nouvelle ligne n'apporte strictement rien, avec 20 minutes d'attente à Fleurier. La liaison la plus rapide restant via Le Locle et la plus appropriée, d'un point de vue de l'horaire étudiant et du confort restant ferroviaire via Neuchâtel.*

*Le même constat peut-être fait pour la trajet du retour, complètement inapproprié pour nos étudiants et apprentis.*

- ✓ *Quelle est donc la clientèle-cible ?*
- ✓ *Une étude a-t'elle été réalisée pour la déterminer ?*
- ✓ *Est-il possible d'augmenter le nombre de liaisons pour les offrir aux étudiants et apprentis du Val-de-Travers se rendant à La Chaux-de-Fonds ?* »

M. Mermet (cc) précise que la clientèle ciblée par cette nouvelle ligne correspond notamment aux étudiants du Val-de-Travers se dirigeant sur La Chaux-de-Fonds, aux étudiant des Montagnes venant sur le Val-de-Travers au CNIP ou au Lycée qui offrent des formations dans des filières qui ne sont pas forcément présentes ailleurs dans le canton, aux travailleurs qui se rendent sur La Chaux-de-Fonds et à ceux qui viennent travailler dans notre région, etc.

Il explique qu'une étude n'a pas été réalisée sur cette ligne spécifique mais un examen sur les transports en général est actuellement en cours et permet d'identifier certains problèmes. Il donnera un retour sur les conclusions de cette étude et les propositions d'améliorations lors d'une prochaine séance du Conseil général et le mettra à disposition de ceux que cela intéresse.

En ce qui concerne le nombre de liaisons, il indique que l'offre actuelle est favorable pour l'aller, car dans les heures où les gens partent pour aller travailler ou étudier, il y a 3 trains qui partent du Val-

de-Travers en 75 minutes, ce qui peut paraître excessif. Toutefois, M. Mermet tient à rappeler que dans les études sur la mobilité, il est clairement identifié que pour que les transports publics soient concurrentiels avec l'automobile, il faut pratiquement atteindre des liaisons au quart d'heure ! Dès lors, si notre région n'en est pas encore là, elle a pu compter plusieurs progrès importants. Cette nouvelle ligne à un apport très positif surtout pour revenir de La Chaux-de-Fonds et notamment à midi ou les après-midis. Ces liaisons sont rapides et sont avantageuses pour les personnes venant exécuter des stages sur une demi-journée au CNIP à Couvet, par exemple et qui disposent ainsi de liaisons à la demi-journée plus intéressantes.

---

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse pour cette dernière séance de l'année. Il souhaite à toutes et tous une excellente soirée et d'agréables fêtes. Il lève la séance à 22h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Bernard Rosat

Pierre-Alain Wyss

**Motions en suspens :**

- ✓ PLR : « Pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès », acceptée par le CG lors de sa séance du 12 décembre 2011, prolongation acceptée au cours de cette séance le 17 décembre 2012